



SYNTHESE PROJET D'ETABLISSEMENT 2010 - 2015

Le Complexe « Le Parmelan », ESAT et Services
d'Hébergement

AAPEI L'EPANOU

SOMMAIRE

1. GENERALITES.....	2
1.1 Pourquoi un projet d'établissement ?	2
1.2 Comment a été élaboré le projet d'établissement ?	2
1.3 Projet d'établissement et projet associatif	2
2. PRESENTATION DU COMPLEXE	3
2.1 L'ESAT.....	3
2.2 Les services des Hébergements	4
2.3 Organigramme du Complexe.....	Erreur ! Signet non défini.
2.4 Historique du Complexe.....	5
2.5 Valeurs du Complexe.....	7
2.6 Mission du Complexe.....	8
2.7 Population accueillie par le Complexe.....	8
2.8 Prestations proposées par le Complexe.....	8
3. ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	9
4. DROITS DES USAGERS ET PREVENTION DE LA MALTRAITANCE.....	11



1. GENERALITES

1.1 Pourquoi un projet d'établissement ?

Le projet d'établissement est un document spécifique, qui s'inscrit dans le contexte territorial et temporel, mais qui se veut également prospectif. Il a vocation à :

- constituer la pièce d'identité du « Complexe du Parmelan » ;
- lui servir de support de communication (aussi bien en interne auprès des professionnels et des usagers, qu'en externe auprès des familles et des partenaires) ;
- permettre le suivi et l'évaluation des prestations proposées (évaluations interne et externe notamment) ;
- fédérer l'ensemble des professionnels ;
- outiller le management de l'établissement.

Il répond également à une obligation légale et réglementaire, aussi bien dans sa forme (**Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 et Art. L-311-8 du Code de l'action Sociale et des Familles**) que dans son contenu (**Schéma départemental, Circulaire 3B du 1^{er} Août 2008**).

1.2 Comment a été élaboré le projet d'établissement ?

Il a été élaboré dans le respect des principes et orientations énoncés dans les différents documents qui formalisent les missions et prestations de l'établissement ainsi que ses obligations éthiques ou juridiques : le projet associatif, la note d'orientation 2009/2010 de l'association gestionnaire de l'établissement, la charte des droits de l'Homme, la charte des droits et libertés de la personne accueillie.

Le présent projet d'établissement est le fruit d'une réflexion collective, d'une confrontation de points de vue, qui ont mobilisé les équipes et leurs représentants durant 4 mois.

Le Conseil de Vie Sociale a également été associé à ce travail collaboratif, lors d'une séance d'échange et de réflexion autour des propositions des groupes de travail, sur les orientations stratégiques notamment. Le Conseil de Vie Sociale a alors entériné et complété les propositions des équipes avant leur soumission au Conseil d'Administration.

1.3 Projet d'établissement et projet associatif

Si le projet associatif a pour vocation de décliner les grandes orientations voulues par les membres de l'association gestionnaire en indiquant le positionnement associatif quant à son avenir et son développement, le projet d'établissement constitue le support technique de l'association pour mettre en œuvre ces orientations.

Le présent projet a été constitué en cohérence avec les lignes directrices du projet associatif.

2. PRESENTATION DU COMPLEXE

2.1 L'ESAT

FICHE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'ETABLISSEMENT	
ESAT « Le Parmelan »	
Coordonnées	ESAT LE PARMELAN 8, rue Louis Bréguet – 74600 SEYNOD Tél. 04 50 69 84 05 Fax. 04 50 52 05 41 Mail : cat@catleparmelan.com Site commercial : www.esat-parmelan.com
Autorisation / N° d'exploitation	L'ESAT est ouvert depuis 1965 sur avis favorable du CROSMS* N° SIRET : 775 654 536 001 24 – APE 853C
Etablissement de rattachement	Complexe « Le Parmelan » - Epanou
Gestionnaire	AAPEI d'Annecy et ses environs (Association familiale)
Directeur	M. Pascal DRUAIS
Agrément	Annexe « Arrêté préfectoral n°2004-25 du 2 février 2004 » pour 191 places. 193 places accordées depuis janvier 2005, pour travailleurs handicapés, réparties sur 3 sites. Les décisions d'orientation de la MDPH* sont définies selon 2 critères : <ol style="list-style-type: none">1. Etre âgé de 16 ans au moins,2. Avoir une capacité de production inférieure à 1/3 de la capacité d'un travailleur valide.
Date d'ouverture	Mars 1965
Mode de tarification	Dotation globale de l'Etat (DDASS)
Zone Géographique d'intervention	L'ESAT Le Parmelan est réparti sur 3 sites : <ul style="list-style-type: none">■ 1 site Central à Seynod, 8 rue Louis Bréguet (3 ateliers espaces vert et 7 ateliers de sous-traitance industrielle)■ 1 site à Seynod, Zone Césarades (1 atelier de menuiserie, 2 ateliers de sous-traitance industrielle, 1 atelier d'entretien de mobilier urbain)■ 1 site sur Rumilly (1 atelier espace verts, 2 ateliers sous-traitance) <p>La Section d'Accueil et de Transition pour Travailleurs Handicapés Vieillissants (SATTHaV) permet d'accompagner les personnes handicapées vers une cessation progressive d'activité.</p>

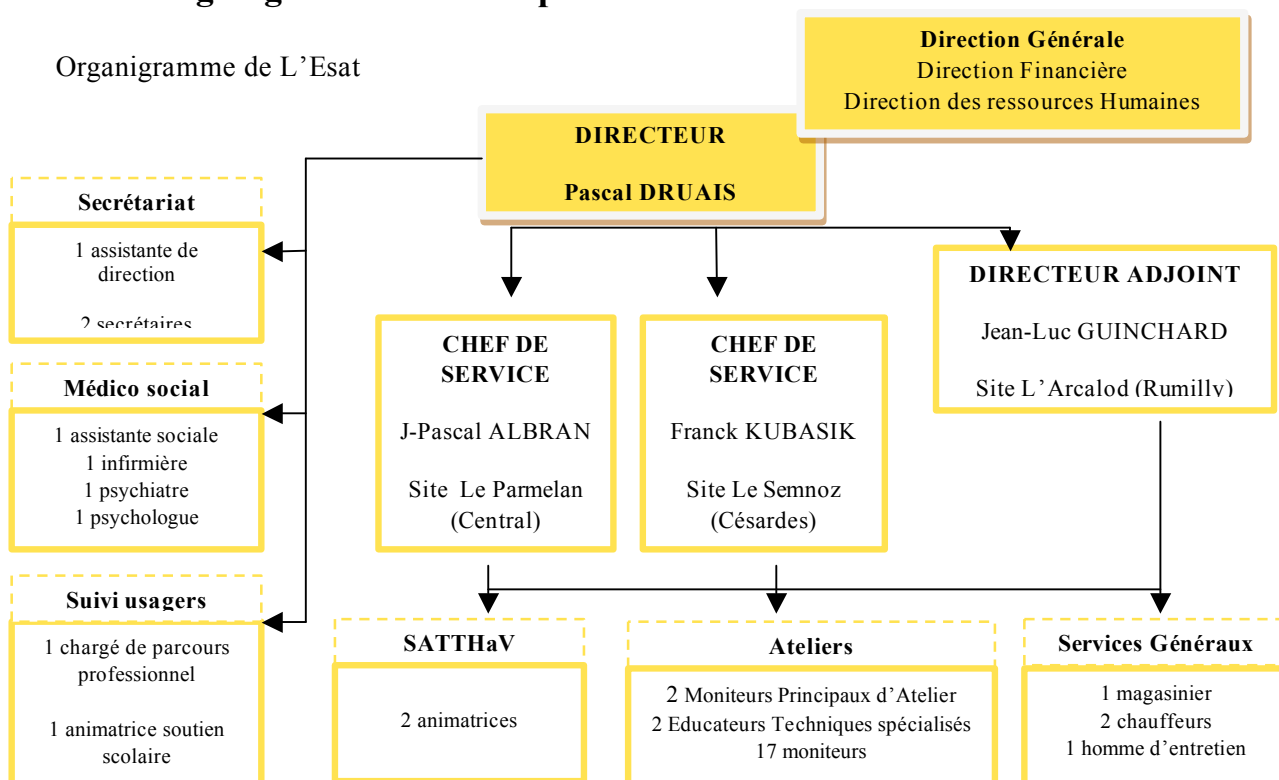


2.2 Les services des Hébergements

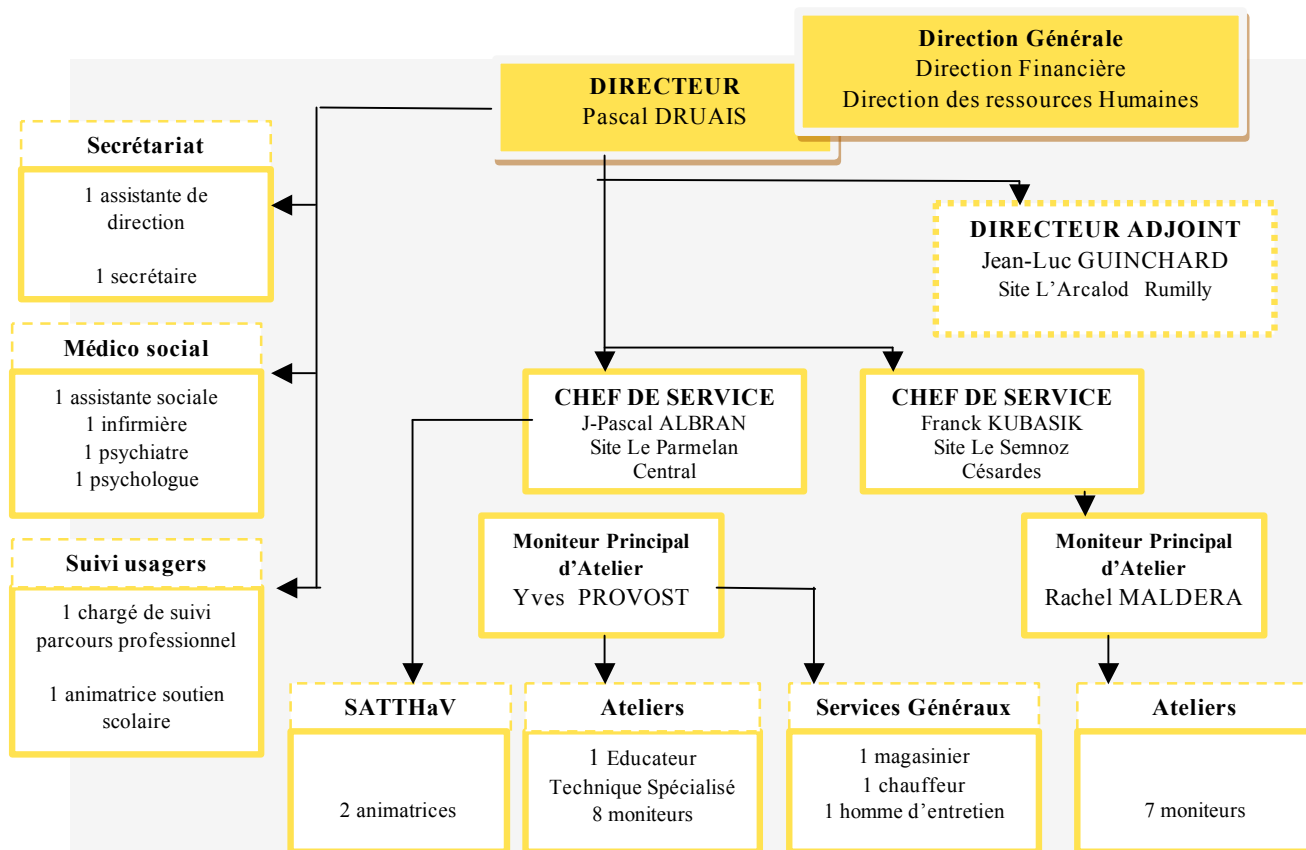
FICHE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'ETABLISSEMENT	
Les services des Hébergements	
Coordonnées	Service des Hébergements 8, rue Louis Bréguet – 74600 SEYNOD Tél. 04 50 69 84 44 Mail : secretariat.hebergements@aapei-epanou.org Site Internet : http://hebergement.epanou.org/
Autorisation / N° d'exploitation	N° FINESSE : 740784905
Etablissement de rattachement	Complexe « Le Parmelan » - Epanou
Gestionnaire	AAPEI d'Annecy et ses environs (Association familiale)
Directeur	M. Pascal DRUAIS
Agrément	Annexe n° ... La capacité d'accueil est de : <ul style="list-style-type: none">- 60 places en foyer d'hébergement ;- 2 places d'accueil temporaire en foyer d'hébergement ;- 29 places en appartement de soutien. <p>Les personnes pouvant prétendre à un hébergement sont des hommes et des femmes, possédant le statut de travailleurs handicapés, orientés en ESAT par la MDPH.</p>
Date d'ouverture	1973 (ouverture d'un premier foyer de 40 places)
Mode de tarification	Prix de journée Financement Conseil Général.
Zone Géographique d'intervention	Les Hébergements sont répartis sur 6 sites : FOYER D'ACCUEIL : <ul style="list-style-type: none">■ Le Champ d'Or, 8 rue Louis Bréguet 74600 Seynod■ La Belle Echappée, 11 rue des Myosotis 74960 Cran Gevrier■ Le Petit bois, rue du Séphora 74150 Rumilly APPARTEMENTS DE SOUTIEN : <ul style="list-style-type: none">■ Les Sorbiers, 74600 Seynod■ Champ Fleuri / Bois Gentil, 74600 Seynod■ Verts Bois, 74650 Cran Gevrier

2.3 Organigramme du Complexe

Organigramme de L'Esat

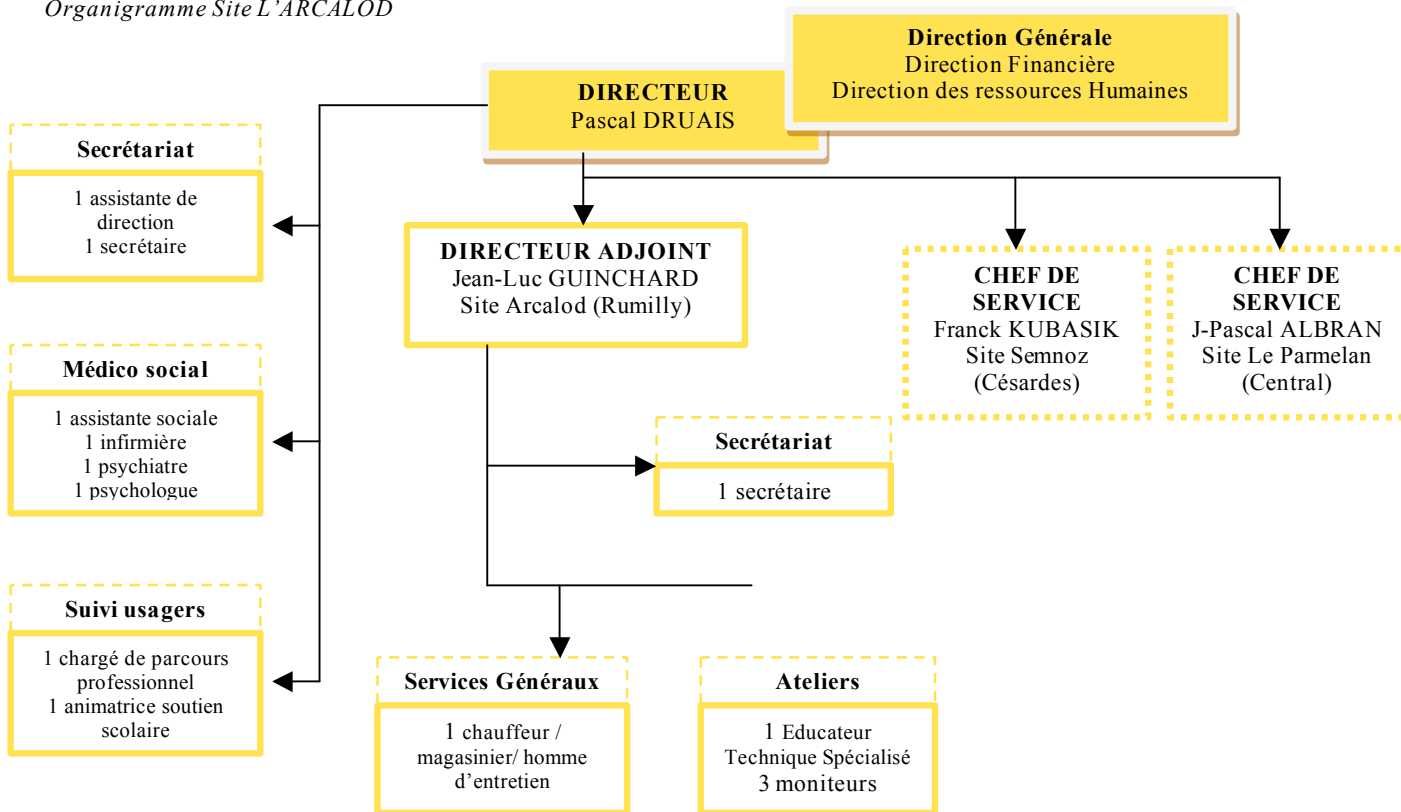


Organigramme Sites LE PARMELAN et Le SEMNOZ

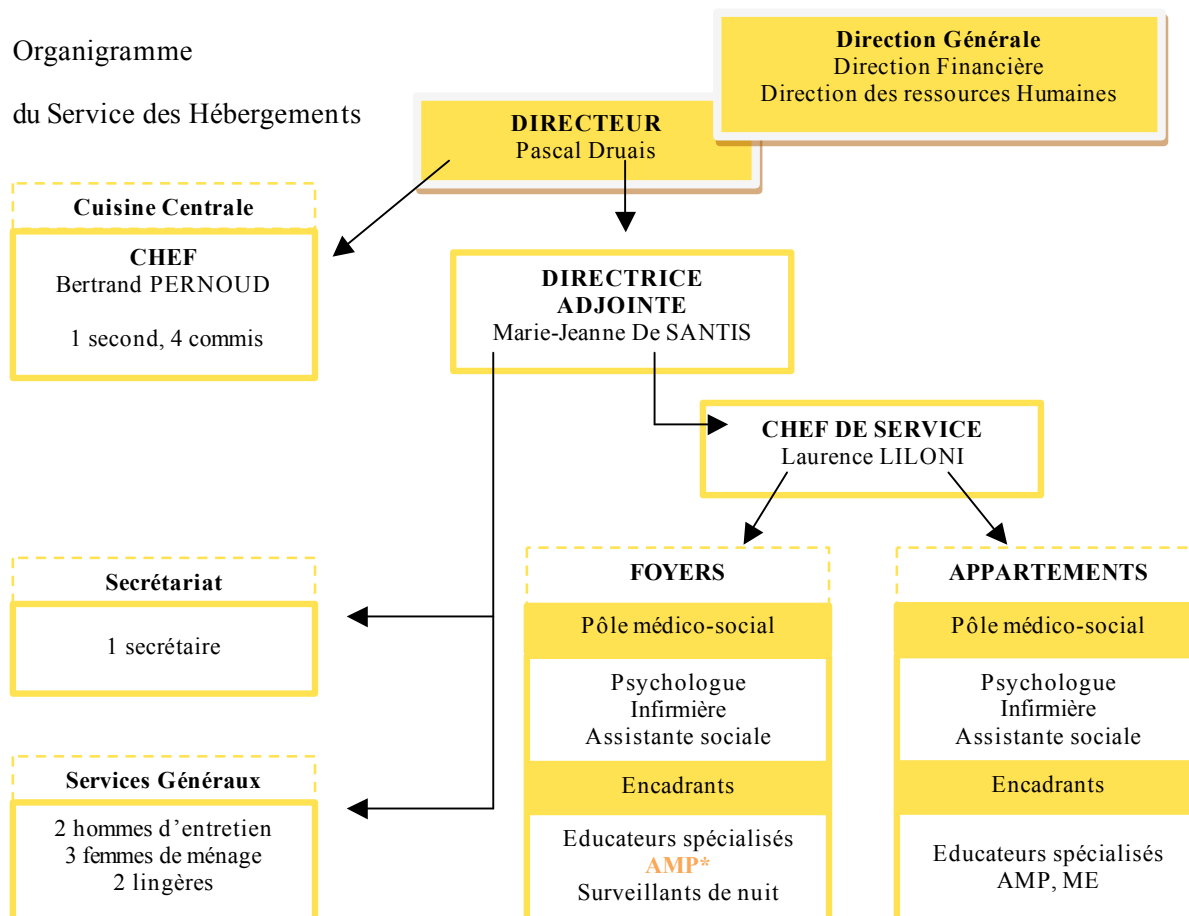




Organigramme Site L'ARCALOD



Organigramme
du Service des Hébergements





2.4 Historique du Complexe

ESAT	SERVICE DES HEBERGEMENTS
<ul style="list-style-type: none"> ■ Le CAT* ouvre en 1964, près de 10 ans après la création du premier site d'hébergement, pour accueillir 15 personnes. ■ Entre 1964 et 1973, l'association s'est agrandie et tous les établissements se sont regroupés à Seynod. Le CAT passe à 80 places en 1973. ■ Pendant près d'une quinzaine d'années, les services s'organisent, par la création d'un SESSAD, d'un Service Occupationnel de jour, de structures d'accueil et d'hébergement plus variées, jusqu'à l'ouverture en 1989 de l'annexe CAT « Le Semnoz » aux Césardes à Seynod. ■ En 1991, une Section d'Accueil Transitoire pour Travailleurs Handicapés Vieillissants (SATTHaV), a pris en charge à mi-temps les travailleurs du CAT. ■ En 1995, c'est une deuxième annexe du CAT qui est ouverte, à Rumilly, sous le nom « L'Arcalod ». ■ Le CAT du site Central s'étend en 2004, pour accueillir un plus grand nombre de travailleurs. ■ En 2005, le CAT (Centre d'Aide par le Travail) devient l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail), de par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, dite loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 1973 : ouverture d'un premier foyer de 40 places. ■ 1978 : ouverture de trois appartements. ■ 1992 : ouverture d'une annexe « foyer d'hébergement » de 6 places : « La Belle Echappée ». ■ 2000 : ouverture d'une seconde annexe « foyer d'hébergement » de 8 places : « Le Petit Bois ». <p>A ce jour, 60 résidents sont accueillis en foyers, 2 résidents en accueil temporaire et 29 résidents en appartements sur les communes de Seynod et Rumilly.</p> <p>Depuis avril 2009, deux places d'accueil temporaire ont été créées.</p> <p>Les Services des Hébergements regroupent différents lieux de vie au sein desquels le résident doit pouvoir trouver les moyens de réaliser son projet personnalisé en fonction de son âge et de ses besoins.</p>

2.5 Valeurs du Complexe

Le complexe « Le Parmelan » promeut, dans le cadre de ses activités, des valeurs, constitutives de l'éthique de l'accompagnement. Ces valeurs communes aux professionnels **du complexe « Le Parmelan »** (ESAT et Services des Hébergements) ont été définies et partagées lors des séances de travail menées dans le cadre de la rédaction du projet d'établissement.

- **LE RESPECT DES PERSONNES**
- **LE PROFESSIONNALISME / LA RESPONSABILITE ou CONSCIENCE PROFESSIONNELLE**
- **LA COLLEGIALITE**



2.6 Missions du Complexe

- **Accueillir et accompagner les personnes en situation de handicap dans leur projet individuel et prendre soin** de ces personnes dans leur globalité, pour **développer ou maintenir leurs compétences par :**
 - L'utilisation du travail comme support d'intégration sociale et d'épanouissement des personnes en situation de handicap ;
 - L'organisation et l'adaptation du travail aux possibilités et aux projets individuels des personnes accueillies.

- **Favoriser / Créer les conditions d'une vie digne par :**
 - l'accompagnement des personnes dans la satisfaction de leurs besoins fondamentaux ;
 - la facilitation des relations sociales ;
 - l'acquisition d'une identité professionnelle.

- **Chercher à développer ou à préserver l'autonomie des personnes accueillies.**

Le complexe « Le Parmelan » est donc un lieu de vie, où se mêlent activité professionnelle et vie quotidienne, au sein duquel on cherche à développer des relations sociales bienveillantes et harmonieuses, et où chacun doit trouver sa place (comme dans un village). Comme dans un village ou plutôt dans un quartier ouvert, il existe une variété des statuts et des rôles qui sont complémentaires.

2.7 Population accueillie par le Complexe

Les personnes accueillies en **ESAT et aux Hébergements** sont des hommes et des femmes, de toutes nationalités et origines, souffrant de **pathologies et handicaps très variés** : troubles du développement global, épilepsie, autisme, troubles neuro-moteurs et orthopédiques, troubles du comportement, troubles de la personnalité, anomalie génétique, pathologie narcissique, retard des acquisitions scolaires, troubles de la relation et de la communication, etc.

2.8 Prestations proposées par le Complexe

- **LA FORMATION PROFESSIONNELLE DISPENSEE AUX TRAVAILLEURS**
- **SOINS ET ACCOMPAGNEMENT MEDICAL ET PARAMEDICAL**
- **ENCADREMENT DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES**
- **ACTIVITES DE SOUTIEN SCOLAIRE ET ANIMATIONS**
- **LA RESTAURATION**
- **TRANSPORT**
- **HEBERGEMENT**



3. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Les orientations stratégiques sont le fruit d'un travail collaboratif, sur plusieurs séances, avec des représentants des professionnels. Des membres du Conseil de Vie Sociale ont également contribué à l'élaboration de ces orientations.

Les orientations stratégiques serviront de guide pour le Directeur du complexe « Le Parmelan » dans la conduite des travaux du projet d'établissement et seront communiquées aux professionnels, aux usagers et à leurs proches. Cette logique projective permet de créer les conditions nécessaires au changement et de mobiliser ainsi tous les acteurs concernés.

1. La place de la famille au sein du dispositif d'accompagnement

A travers cette orientation, le Complexe « Le Parmelan » souhaite :

- Créer du lien, renforcer la confiance entre les professionnels et la famille, et favoriser la contribution des familles au dispositif d'accompagnement.
- Améliorer la connaissance et la visibilité du dispositif par la famille.
- Veiller à ce que chacun des acteurs de la relation soit dans son rôle.

2. Amélioration de la qualité du suivi personnalisé de l'utilisateur

A travers cette orientation, le Complexe « Le Parmelan » souhaite que l'utilisateur bénéficie d'un accompagnement personnalisé plus efficace, plus proche, plus réactif, plus dense.

3. Travail sur l'autonomie de l'utilisateur

A travers cette orientation, le Complexe « Le Parmelan » souhaite développer au maximum le potentiel (ou les potentialités) de chaque personne accueillie, préserver ses capacités et/ou accompagner la perte progressive de son autonomie, selon les cas.

4. Mettre à niveau de qualité équivalent les différents sites du complexe

A travers cette orientation, le Complexe « Le Parmelan » souhaite :

- Assurer un même niveau de service aux usagers quel que soit leur lieu d'accueil au sein du complexe.
- Veiller à ce que les différences entre les sites du complexe ne génèrent pas des niveaux de qualité hétérogènes.

5. Développement d'une culture de la « responsabilité sociale » (Développement Durable) - Sensibilisation / citoyenneté

A travers cette orientation, le Complexe « Le Parmelan » souhaite :

- Donner un sens fort à l'activité et aux prestations d'accompagnement
- Développer une philosophie commune et partager un projet global.



6. La mise en place d'un système de pilotage et d'information partagé et homogène au service des professionnels et des usagers

A travers cette orientation, le Complexe « Le Parmelan » souhaite :

- Mieux contrôler la mise en œuvre des actions prévues, des projets personnalisés
- Avoir des procédures d'alerte en cas de dysfonctionnement pour anticiper les risques
- Développer une culture de la gestion de projet
- Assurer une continuité du service
- Faciliter le pilotage de l'activité

7. ESAT : Renforcement du réseau d'entreprises de l'ESAT

A travers cette orientation, l'ESAT souhaite :

- Développer de nouveaux marchés grâce à un bon réseau d'entreprises (prospects).
- Enrichir le travail par la variété des tâches.

Entretenir une palette d'activités variées pour répondre aux besoins et attentes des usagers.

7. HEBERGEMENT : Travail sur la capacité d'adaptation des formes d'hébergement

A travers cette orientation, les professionnels souhaitent pouvoir mieux répondre aux besoins des usagers et de leurs familles en termes d'hébergement.

4. DROITS DES USAGERS ET PREVENTION DE LA MALTRAITANCE

Une démarche inscrite dans une logique associative (AAPEI)

Le respect des droits des usagers et la prévention de la maltraitance sont des thèmes transversaux de l'association l'AAPEI L'Epanou. L'ensemble des actions initiées, les projets de développement et les axes stratégiques du projet d'établissement sont en lien direct avec le respect des droits des usagers et le développement d'une culture de la bientraitance.

Voici une synthèse des actions déjà initiées, des actions en cours et des projets en lien avec les démarches de prévention de la maltraitance :

- ❖ Prévention de la maltraitance et droit des usagers : « Plan Prévention Maltraitance », mené par l'AAPEI L'Epanou.

- ❖ Prévention de la maltraitance et droit des usagers :
 - mise en place d'une réflexion pour l'année 2010 autour du thème de « l'intimité ».
 - intégration des questions de la prévention de la maltraitance et de la promotion de la bientraitance au projet d'établissement, via l'ensemble des orientations stratégiques 2010 – 2015.